

XIVe congrès panhellénique de la CGT

Autor(en): **Möri, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **54 (1962)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des revenus par tête de population paysanne qui sont parmi les plus hauts. Le malaise est plutôt de nature psychologique. Le paysan est tenté de voir trop en rose la situation des habitants des villes; la propagande des organisations agricoles contribue à fausser l'optique. Jusqu'à maintenant, les chefs de file se sont employés avant tout à alimenter et à maintenir ce mécontentement. La nouvelle orientation de la politique agricole qui se dessine est dans l'intérêt le mieux compris des paysans et du pays. Les progrès de l'intégration doivent nous engager à tenter d'ajuster dès maintenant, dans une certaine mesure du moins, nos prix à ceux de l'étranger. Les mesures qui doivent être prises à cet effet doivent tabler sur la diversité des revenus agricoles; de surcroît, des raisons d'ordre social appellent un certain échelonnement des prix, mais qui doit être conçu de manière à ne pas entraver la réforme des structures, laquelle doit avoir la priorité sur toutes les autres interventions.

XIV^e congrès panhellénique de la CGT

Par Jean Möri

Parmi l'imposante cohorte des hôtes étrangers qui honoraient de leur présence le XIV^e congrès de la CGT grecque dans l'antique cité d'Athènes, berceau de la civilisation occidentale, du 16 au 20 octobre 1961, il faut signaler un représentant de l'Union syndicale suisse et Fritz Gmür, secrétaire général de l'IPTT, un second compatriote.

Cette représentation internationale constitue un témoignage de solidarité pratique qui fut apprécié à sa valeur par le bureau du congrès et l'ensemble des délégués assis sagement dans les fauteuils d'une salle de théâtre assez peu appropriée à ce genre de manifestation.

Il est vrai que dans cet antique foyer de culture, exposé aux pires tribulations politiques, économiques et sociales par voie de répercussion, les travailleurs ne sont pas gâtés. L'enthousiasme supplée au manque de confort.

Rarement en tout cas, nous avons pu observer une attention aussi soutenue des délégués. Sans doute, le recueillement général fut-il troublé à quelques reprises quand des questions ardues étaient en discussion. C'est ainsi par exemple qu'un virtuose de la statistique fut corrigé par les rumeurs de la salle quand ses sollicitations des chiffres paraissaient excessives.

Le vacarme se déchaîna même contre un interpellateur communiste qui exhorta le congrès à ne pas dénoncer le scandale du mur de la honte à Berlin dans une résolution votée par une écrasante majorité. Son insistance agressive lui valut d'être expulsé du congrès.

Ce dernier incident significatif n'empêchera pas d'ailleurs certains censeurs du syndicalisme grec de suspecter la direction de la CGT de procommuniste à l'encontre de toute vraisemblance.

Ces premières constatations permettent de se rendre compte que les luttes de tendance continuent de ravager ce mouvement syndical aux prises avec des problèmes complexes, quasi insolubles, vu les moyens économiques fort chiches dont dispose le pays.

En fait, une opposition organique opère dans le cadre de l'organisation. Elle a son bureau. Et elle recourt même au moyen classique de la guerre des communiqués pour faire triompher son point de vue. Le fait que les membres de cette opposition font toujours partie de la CGT réduit considérablement le reproche essentiel fait à la majorité de ne pas respecter les règles de la démocratie.

Si l'opposition reproche à la direction de la CGT de vivre sur les contributions gouvernementales, le même grief lui revient comme un boomerang de la part de la direction de la CGT.

Dans un rapport d'octobre 1958 à la Confédération internationale des syndicats libres sur la situation syndicale en Grèce, Walther Schevenels rappelait que c'est le gouvernement qui se charge du prélèvement des cotisations syndicales auprès de tous les travailleurs. Et c'est le ministre du travail qui répartit cette manne à son gré. Reconnaissons que ce moyen particulier de financement des organisations syndicales, n'est pas condamnable en soi.

Un vieux syndicaliste suisse, dont la mémoire est vénérée, Herman Greulich, proposait déjà en 1888 devant l'assemblée du Grutli que la Confédération autorise les organisations patronales et ouvrières à prendre le caractère de syndicats obligatoires. L'Union syndicale suisse comptait à cette époque 3350 membres. Il n'est pas étonnant dès lors qu'un militant de la valeur de Greulich ait envisagé le moyen du syndicat obligatoire pour établir un équilibre nécessaire entre la force du patron, qui dispose des moyens de production, et les syndicats pauvres en effectifs, qui représentent les intérêts des travailleurs. L'accroissement à 440 000 travailleurs des effectifs de l'Union syndicale suisse n'est évidemment pas étranger au changement d'orientation qui s'est manifesté depuis en cette matière. Il est évident que, dès le moment où les organisations syndicales sont assez fortes pour défendre efficacement les intérêts de leurs membres, le moyen radical du syndicat obligatoire perd singulièrement de ses attraits. Surtout quand le réseau des contrats collectifs de travail s'est constamment étendu et fortifié. Et que la législation permet sous certaines conditions d'étendre le champ d'application des conventions collectives de travail, ce qui contribue non seulement à réduire la concurrence déloyale, mais aussi d'institutionnaliser le régime de la contribution de solidarité à payer par les non-syndiqués à la communauté contractuelle. Dans une résolution votée le 24 novembre 1961, la Commission syndicale suisse estimait

en revanche « que les travailleurs étrangers et suisses qui refusent de s'organiser doivent être tenus de verser une contribution de solidarité à titre de participation à la couverture des dépenses liées à l'application des conventions collectives ».

En vérité, dans le système grec de financement de l'organisation syndicale, le fait que le ministre dispose à son gré des cotisations syndicales est davantage condamnable que le système des prélèvements des contributions des travailleurs par le gouvernement. La faiblesse du mouvement syndical explique le recours à cette méthode.

Dans ces conditions spéciales il est d'autant plus admirable que le congrès d'Athènes se soit prononcé catégoriquement en faveur de l'indépendance des syndicats envers les partis et le gouvernement. Il est plus remarquable encore qu'il ait exprimé, dans la même résolution, la volonté de se rendre aussi rapidement que possible indépendant du gouvernement en matière financière. Nous souhaitons à la CGTG de pouvoir atteindre cet objectif qui contribuera certainement à éliminer définitivement l'espèce de paternalisme irritant dont elle continue à être l'objet de la part de l'étranger.

Un motif de discorde réside également dans la manière assez particulière d'appliquer les règles démocratiques au sein des organes de la CGTG.

Mais n'oublions pas qu'il fallut reconstruire dans ce cadre rigide un syndicalisme viable. Cela n'a pas été facile. Les plus éloignés de ce volcan politique en perpétuelle ébullition le conçoivent.

Dans un pays où les violentes discussions homériques sont encore assez courantes, il faut reconnaître les mérites exceptionnels de ceux qui ont su ranimer et maintenir l'esprit de corps.

Ce que firent les chefs de l'opposition naguère.

La tranquillité revenue et l'association étant désormais assise sur des bases solides, il est compréhensible que l'on veuille en revenir à des méthodes de discussion et de décision plus souples et respectueuses de l'ordre démocratique.

Mais il est évident que le changement ne peut être imposé brutalement de l'extérieur. C'est de l'intérieur qu'il doit provenir, par une sorte d'entente sacrée sur l'essentiel, qui est le développement de l'organisation et non pas les conflits inévitables de personnes. Le syndicalisme international a le devoir de favoriser la réconciliation dans le cadre de la seule organisation affiliée.

Si l'on en juge au discours d'ouverture du secrétaire général, qui constituait en quelque sorte un véritable *mea culpa*, l'entente était bien prête d'aboutir, avant le congrès, entre les frères divisés. L'intervention extérieure semble avoir contribué à briser dans l'œuf le germe d'un accord général. Tout fut remis en question. Les hôtes étrangers assistèrent alors à une nouvelle petite guerre des communiqués de presse du plus mauvais aloi, puis à un échange de télégrammes aigres-doux sur le plan international.

Nous voulons sérieusement espérer que l'on va s'efforcer désormais de réconcilier les frères ennemis. Entraînés par leur passion mauvaise conseillère, ces derniers ne se sont même pas souvenus que Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre! Si les uns et les autres pensaient davantage aux membres qui font l'organisation, ils remèseraient à leur juste place leurs griefs personnels. Ils se souviendraient en tout cas du temps pas très lointain où ils collaboraient amicalement les uns avec les autres, alors que les conditions étaient exactement les mêmes qu'aujourd'hui.

Qu'ils s'attellent en commun à la réalisation du programme voté par le congrès pour contribuer au développement de l'économie nationale, extirper le fléau du chômage et relever les niveaux de vie des travailleurs, ce sera vraiment faire œuvre de solidarité ouvrière pratique.

Ce programme proclame d'autre part la volonté réjouissante de faire face résolument à la menace totalitaire qui pèse sur la nation, en collaboration étroite avec la Confédération internationale des syndicats libres.

Ce n'est pas là une vaine formule de rhétorique. A ceux qui l'ignorent, il convient de rappeler que le peuple grec a fait preuve de la plus grande bravoure non pas seulement dans l'Antiquité, mais également dans l'histoire moderne. Si les troupes nazies n'étaient pas venues à la rescousse, les troupes grecques, inférieures en nombre et en moyens techniques, auraient probablement repoussé l'envahisseur fasciste bien au-delà des frontières du pays. En fait de courage et de vaillance, les Grecs n'ont de leçons à recevoir de personne.

C'est encore par leurs propres moyens que les syndicats grecs se sont débarrassés de la rouille communiste. Le meilleur moyen d'assurer cet assainissement est de favoriser la liaison de l'esprit mathématique et de l'esprit de finesse, représenté respectivement au bureau de la CGTG et de son opposition organique. Les anticommunistes professionnels devraient savoir que la règle douloureuse du régent sur les doigts des élèves soucieux de leur dignité n'est pas le meilleur moyen d'arriver à cette fin. Au contraire, cette méthode comporte le risque de rejeter les aigris dans l'officine très accueillante de la FSM au service exclusif de la grande URSS communiste et de son idéologie pernicieuse.

Un autre point important de ce programme d'action est le développement de la politique des accords collectifs de travail passés librement entre associations d'employeurs et de travailleurs.

Voilà un objectif qui témoigne de l'influence heureuse que peut exercer le syndicalisme international dans un pays où l'expansion industrielle est à l'ordre du jour.

Une représentation plus large dans les organismes d'assurance sociale constitue un autre aspect du programme qui mérite de retenir l'attention des syndicalistes.

Mais c'est surtout la reconnaissance de la nécessité de réorganiser les structures de la CGTG pour la rendre plus efficace qui devrait convaincre ses contempteurs qu'il y a possibilité d'adaptations successives de l'appareil syndical aux besoins actuels.

Les conceptions de Gandhi à l'égard des problèmes économiques et syndicaux

Par *M. Mature*, directeur du Collège de la CISL à Karachi

(Suite et fin) ¹

III

La philosophie et la technique syndicale

La philosophie et la technique de Gandhi en matière de syndicats sont basées sur ses idées fondamentales qui ont été discutées plus haut, telles que l'accent porté sur la pureté des moyens, particulièrement sur la vérité et la non-violence, le concept de la « sarvodaya » – le bien de tous et non pas simplement du plus grand nombre, ainsi que la distinction entre le mal et celui qui le fait. Son attitude envers le capitalisme était basée sur sa conception de la tutelle que nous avons discutée assez longuement auparavant. Il ne croyait pas que la lutte des classes était inévitable ou qu'elle devait être fomentée. Il souhaitait que le capital et le travail s'allient et estimait qu'en collaborant ceux-ci pouvaient accomplir des merveilles. Cela ne pourrait toutefois arriver que si les travailleurs étaient assez intelligents pour coopérer entre eux et pour offrir ensuite de collaborer avec le capitalisme dans des conditions d'« égalité honorable ». A son avis, le capital contrôle le travail parce qu'il connaît l'art des combinaisons. « Les gouttes de séparation ne pourront que s'évaporer; les gouttes de coopération forment l'océan qui porte sur sa vaste surface les paquebots rapides. » Il a énoncé deux autres conceptions, en plus des idées fondamentales qui ont été discutées ci-dessus, afin de guider les syndicalistes; elles découlent naturellement de ses conceptions fondamentales. Ce sont: d'abord, l'accent placé sur les devoirs, puis sur les droits; ensuite, le développement de la force interne des travailleurs.

Gandhi croyait qu'il n'existait pas de droits dans le monde qui ne présupposaient pas un devoir. « La vraie source des droits est

¹ Les deux premières parties de cette étude ont paru dans le numéro de décembre.